

# Les faibles d'espit [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **29 (1900)**

Heft 5

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1038954>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

---

# LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

ET DU

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

---

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 30 cent. la ligne de 100 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Gremaud instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

---

**SOMMAIRE :** — *Les faibles d'esprit (suite).* — *L'exposition du ministère de l'instruction publique, à Paris. Ce que sera l'exposition de l'enseignement primaire.* — *Notes d'un inspecteur.* — *Enseignement de la langue maternelle au Collège (suite).* — *La question des langues en Suisse.* — *Rapport de l'école ménagère de Belfaux.* — *Bibliographie.* — *Causerie du docteur.* — *Chronique scolaire.* — *Musée pédagogique, Fribourg.* — *Variété.*

---

## LES FAIBLES D'ESPRIT

(Suite.)

---

La dégénérescence des enfants anormaux se manifeste toujours par quelques anomalies physiques du crâne, de la mâchoire ou de quelque autre partie du corps. On remarque tantôt une forme anormale du crâne, tantôt une mâchoire plus saillante ou une soudure de deux doigts, ou la forme ovale de la pupille ou d'autres irrégularités dans les yeux, ou dans l'oreille, ou dans les cheveux, ou une langue disproportionnée, etc.

L'une des parties du cerveau est souvent paralysée et cette infirmité se répercute parfois dans la parole qui devient gênée.

Les crises épileptiques sont aussi souvent la conséquence de la paralysie. Tantôt ces crises éclatent sans cause apparente, tantôt elles apparaissent, dans des circonstances bien déter-

minées telles qu'une digestion défectueuse, ou un accès de fièvres, etc. Ces crises sont quelquefois accompagnées de tics nerveux, de grincements des dents ou d'autres signes spéciaux.

Il n'est pas facile de déterminer le degré de débilité. A cet effet, il ne suffit pas de constater les difficultés qu'éprouve un enfant à parler. C'est en appréciant le développement intellectuel que l'on doit juger de la gravité du mal. Cette appréciation sera corroborée par la constatation des divers symptômes de dégénérescence.

Lorsqu'on a constaté une anomalie, il faut appeler le médecin pour qu'il examine avec soin le sujet et qu'il détermine le degré de faiblesse physique et intellectuelle. Le traitement à suivre dépendra de cette constatation. On saura s'il faut placer l'enfant dans quelque hospice d'idiots ou le confier à un maître capable de l'élever. Si on l'oblige à fréquenter une école, il est nécessaire qu'elle soit dirigée par un instituteur qui ait reçu une formation spéciale.

Si la débilité est peu accentuée et si l'enfant n'a pas d'inclination mauvaise, on peut le laisser dans sa famille; cependant, l'enseignement devra tenir compte de ses défauts intellectuels et l'instituteur devrait connaître la manière de traiter ces infirmités. Aujourd'hui, il existe des cours normaux établis dans ce but.

Après avoir déterminé le degré de débilité et l'état particulier de l'enfant, l'instituteur, de concert avec le médecin, doit établir un plan complet d'éducation en fixant le traitement et les méthodes à suivre pour l'étude.

Comme régime alimentaire, il convient généralement de priver ces enfants de café, de thé, d'alcool, d'épices et même de bouillon. Les bains d'eau froide, ou du moins des lotions, conviennent parfaitement.

On doit multiplier les exercices physiques, comme d'autre part réduire le temps consacré aux leçons qui seront limitées à une demi-heure ou même à un quart d'heure.

Dans l'étude, la marche sera lente, bien graduée, s'appuyant surtout sur l'intuition, sur l'observation des objets.

Dans le plan, il faut faire entrer la gymnastique, consistant dans des exercices très simples en faisant comprendre à l'enfant la signification des commandements.

Pour les associations des idées, on montrera des objets que l'on fera nommer en y associant une autre idée, par exemple : Nommez l'objet que je tiens dans ma main? — Une plume — A quoi sert-elle? — Que faut-il encore pour pouvoir écrire?, etc.

Une partie des exercices en usage dans les écoles frœboliennes conviennent parfaitement au développement des enfants anormaux, tels que reproduire un dessin, une construction avec des morceaux de bois, des lattes, etc. On doit chercher à mettre en jeu l'activité et la dextérité des mains en même temps que l'esprit.

(A suivre.)